



## NOTE d'orientation générale

### Création d'un groupe de travail sur la transformation écologique de l'immobilier en Santé

Les enjeux environnementaux et en particulier climatiques et énergétiques sont au cœur des problématiques de politiques publiques, et plus particulièrement celles touchant à la Santé.

La crise sanitaire, vécue ces deux dernières années, a mis en exergue l'urgence à réconcilier l'ensemble de la chaîne terrestre : climat / nature / développement humain. La question environnementale est devenue la première préoccupation de nos concitoyens et le dérèglement climatique va profondément perturber notre système de santé. A l'instar de la crise du COVID 19, Les activités de soins vont continuer d'être fortement impactées par la dégradation des écosystèmes et par les crises climatiques et de leurs effets sur la santé des populations. Certains établissements y ont d'ailleurs déjà été confrontés.

Les réglementations Française et Européenne intègrent maintenant les considérations environnementales via notamment la stratégie Nationale Bas Carbone et la loi « *Climat et résilience* » (Loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets).

Les municipalités et les communautés de territoire ont aussi, depuis quelques années, rédigé des chartes environnementales en déclinaison des valeurs citoyennes de responsabilité sociétale et environnementale et les ont pleinement mises en application dans leur politique territoriale.

Le secteur de l'immobilier de Santé est désormais très impliqué dans la transition écologique au regard de la nécessaire réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) - que ce soit par le filtre de l'empreinte carbone des constructions neuves ou encore par le lourd contributeur qu'est celui lié à l'ensemble des consommations énergétiques. L'hôpital ou plus largement les bâtiments de Santé sont présents dans le quotidien de tous les citoyens et ils concernent toutes les générations. Ils apportent des services, consomment des biens et aliments, produisent des déchets, mobilisent des transports, construisent, chauffent et refroidissent des locaux.

L'association IHF par ses membres exerçant en établissement de Santé – sanitaire ou médico-social - est au cœur de l'évolution sociétale et de ses forts enjeux environnementaux.

#### Etat des lieux - Constat

Le parc immobilier de santé français compte environ 3 000 établissements sanitaires et plus de 30 000 structures médico-sociales, pour une superficie de plus de 100 Millions de m<sup>2</sup>, tous secteurs confondus (public et privé).

La consommation énergétique annuelle des établissements sanitaires s'élève à 21,5 Twh, soit 12% de la consommation énergétique du secteur tertiaire soit 2% de la consommation nationale. (Source ADEME)

Le secteur de la santé emploie plus de 2,5 millions de personnes, soit plus de 9 % de la population active.

Le bilan des émissions de GES du secteur représente plus de 46 millions de T<sub>eq</sub>CO<sub>2</sub> soit près de 8% du total national (source : the Shift Project – décarbonons la sante).

La transition bas carbone du secteur est engagée mais encore trop peu déployée et systématisée. Trop peu d'établissements connaissent leurs propres émissions de GES par manque de production de leur bilan d'émissions de Gaz à Effet de Serre.

Il faut donc accroître la résilience du secteur en renforçant la formation de l'ensemble des acteurs de la Santé : gouvernance des établissements, instances de tutelles et autorité de tarification, ingénieurs aux enjeux environnementaux, afin de leur permettre d'établir la feuille de route de leurs établissements sur les sujets qui les concernent directement : la construction – l'Energie – les déchets – la biodiversité – les risques climatiques.

### Les convictions – plan d'actions

L'association IHF entend apporter sa contribution au renforcement de la réduction carbone du secteur de la Santé et propose son plan d'actions en 4 grandes convictions

#### 1 - Conviction liée aux ingénieurs & l'ensemble des acteurs de la Santé

Former les professionnels de santé à l'urgence climatique, à la transition bas-carbone et à l'éco-conception des bâtiments et des soins :

En améliorant l'évaluation des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) sur lesquels repose le secteur, les plans d'actions pourront être établis et priorisés.

Action 1 : Inciter les ingénieurs et l'ensemble des décideurs en Santé à se former sur les thématiques environnementales

- Objectif : diffuser dans les établissements les opérations élémentaires pour réduire les consommations énergétiques et de production de déchets et pour mieux évaluer économiquement les plans d'actions nécessaires.
- Objectif : contribuer au travers des partenariats qu'IHF a développé avec l'ANAP et des associations telles que Union des Architectes Francophones en Santé (UAFS) au déploiement d'une politique environnementale forte pour les établissements de Santé sanitaires et médico-sociaux.

Action 2 : Réaliser son bilan carbone avec la quantification des émissions de GES liées au bâti.

- Objectif : avec la connaissance de son bilan de GES, la feuille de route bas carbone d'un établissement peut être envisagée de manière pragmatique avec l'élaboration et la priorisation d'un plan d'actions

#### 2 - Conviction liée aux bâtiments existants

Action 3 : renforcer la rénovation énergétique du parc existant

- Objectif : réduire la consommation énergétique des bâtiments et leur dépendance aux énergies fossiles

Action 4 : développer la prise en compte de matériaux biosourcés et de matériels issus de filières de recyclage

- Objectif : réduire l'empreinte carbone des travaux de rénovation et sécuriser les approvisionnements

Action 5 : améliorer la qualité de l'air intérieur

- Objectif : réduire la présence de COV / COVID / etc. à l'intérieur des bâtiments

### 3 - Conviction liée aux nouvelles constructions

Action 6 : concevoir en intégrant le cycle de vie et la mixité fonctionnelle

- Objectif : réduire l'artificialisation des sols en permettant/envisageant une potentielle reconversion des bâtiments. Intégrer systématiquement l'analyse en coût global afin de prendre en compte le cycle de vie de l'ensemble des composants.
- Objectif : favoriser la modularité des espaces et leur reconfiguration en fonction de l'évolution des besoins de la population en termes d'offres de soin et de prise en charge

Action 7 : renforcer la sobriété des constructions neuves

- Objectif : réduire l'empreinte carbone des travaux de construction depuis le choix d'implantation du site, en passant par la conception bio climatique des locaux pour diminuer l'usage de la climatisation là où elle n'est pas indispensable, et jusqu'à l'utilisation de matériaux bio sourcés,

### 4 - Conviction liée à la préservation de l'environnement et de ses ressources

Action 8 : Réduire la production des déchets et optimiser la gestion des déchets ultimes avec la mise en place des filières de tri et promouvoir le recyclage

- Objectif : Réduire la production des déchets avec la création de synergie et la mise en œuvre de circuit d'économie circulaire (réutilisation, réemploi, réparation)
- Objectif : réduire l'empreinte carbone des filières des déchets et améliorer le recyclage

Action 9 : préserver les ressources en eau - améliorer le suivi des consommations d'eau et leur pilotage

- Objectif : réduire les consommations annuelles d'eau
- Objectif : améliorer la gestion des eaux usées, et assurer surveillance et traitement pour diminuer la toxicité de nos effluents

Action 10 : préserver l'environnement global

- Objectif : réaliser son plan de mobilité en privilégiant les solutions écologiques (vélos, covoiturage, transports en commun, véhicules propres ...)
- Travailler à l'insertion territoriale des établissements pour les inscrire pleinement dans les dynamiques locales portant sur la responsabilité sociétale de l'ensemble de ces acteurs (préservation des trames vertes, bleues et brunes, favoriser les circuits locaux et l'insertion sociale)